

Réponse du Conseil administratif à la motion du 26 mai 2008 de MM. Christian Lopez Quirland, Grégoire Carasso, Christophe Buemi, Gérard Deshusses, Patrick Baud-Lavigne, M^{mes} Annina Pfund, Silvia Machado, Mary Pallante, Isabelle Brunier, Diana Duarte Rizzolio, Andrienne Soutter, Nicole Valiquer Grecuccio et Christiane Olivier, acceptée par le Conseil municipal le 17 décembre 2008, intitulée: «De la mobilité douce pour nos fêtes».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- le succès incontestable de certaines manifestations en ville de Genève, notamment la Fête de la musique et les Fêtes de Genève;

(...),

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à promouvoir, développer et mettre en place un système efficace qui permette à l'ensemble des visiteurs de pouvoir bénéficier d'une mobilité douce, notamment:

- en pilotant et négociant avec les organisateurs des manifestations des accords avec les Transports publics genevois, la Compagnie générale de navigation et les Chemins de fers fédéraux pour la mise à disposition de billets bon marché pendant ces événements;
- en analysant la faisabilité d'un système de navettes et de parking d'échange, comme cela se fait par exemple lors du Festival de Montreux, du Salon du livre, du Salon de l'automobile, et cela particulièrement lors des feux d'artifices des Fêtes de Genève;
- en mettant sur pied une campagne de sensibilisation auprès de la population genevoise et de la région afin d'inviter les visiteurs à utiliser des moyens de transport non polluants ou collectifs.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Depuis plusieurs années, les services municipaux sont conscients de la nécessité de diminuer le trafic sur le territoire de la Ville de Genève, afin de réduire les nuisances qui en découlent. Ils développent des actions de sensibilisation auprès de la population afin que les utilisateurs réguliers ou occasionnels, travaillant en ville, venant pour leurs achats ou pour toute autre manifestation, optent pour une mobilité plus respectueuse de l'environnement. Le changement peut être provoqué par un élan de conscience citoyen, mais aussi par l'attrait d'une meilleure efficacité lors des déplacements.

Pour les campagnes de sensibilisation, le Conseil administratif rappelle que le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité consacre déjà près de 150 000 francs par année pour promouvoir une mobilité plus respectueuse de l'environnement.

S'agissant d'appliquer un type d'actions spécifiques aux manifestations fortement génératrices de déplacements au centre-ville, l'idée ne peut que séduire dès lors qu'elle laisse augurer une limitation de l'engorgement provoqué par un afflux massif de véhicules. Il convient toutefois de savoir que ce type de prestation a un coût non négligeable que la Ville de Genève ne peut assumer. Cela devrait donc être réalisé dans le cadre de l'offre tarifaire existante proposée par les transports publics, considérant que la mise à disposition de billets bon marché et celle d'une offre supplémentaire pour répondre de façon satisfaisante ne peuvent être prises en charge par les Transports publics genevois dans le cadre de leur contrat de prestations quadriennal défini par le Conseil d'Etat et adopté par le Grand Conseil.

A ce propos, le Conseil administratif tient à rappeler que, lors de la journée «En ville, sans ma voiture!», le coût de la gratuité des transports publics s'élevait à 180 000 francs dont près du tiers était assuré par la municipalité. Cette prestation avait dû être abandonnée en 2006, notamment en raison du retrait de la participation du Conseil d'Etat. Vu les finances municipales, le Conseil administratif n'entend pas grever le budget de fonctionnement des services avec cette charge supplémentaire. Par ailleurs, il convient de relever qu'un complément de l'offre en transports publics, ainsi que des dispositifs visant à proposer des solutions de multimodalités (P+R, stationnement vélos gardé, etc.) avaient été mis sur pied, sans toutefois que le succès soit au rendez-vous. En effet, bien que ces offres présentent un intérêt pour assurer un transfert modal au travers de solutions de transports combinés, les offres peinent à trouver une clientèle sur des périodes aussi brèves que celles relatives à une manifestation, et encore plus quand il s'agit d'un événement lors de celle-ci. Ainsi, il convient plutôt de s'appuyer sur les infrastructures existantes, ce que de nombreux Genevois pragmatiques ne manquent pas de pratiquer aujourd'hui déjà.

S'agissant des Fêtes de Genève, la Ville de Genève interviendra auprès du comité d'organisation pour demander la mise en œuvre d'un partenariat avec Unireso et la Fondation des parkings. Dans le cadre des actions de communication menées pour promouvoir cette manifestation, les services municipaux lanceront une réflexion avec le comité pour inciter la population à utiliser les transports publics et les mobilités douces.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Rémy Pagani

Le 6 mai 2009.